

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 31 Décembre 2011 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.


Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Janvier 2012.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Bilan arrêté au 31/12/2011

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Portefeuille titres	AC 1	<u>1,465,118</u>	<u>1,673,622</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		590,964	671,448
Obligations et valeurs assimilées		777,243	893,237
Autres valeurs		96,911	108,937
Placements monétaires et disponibilités		<u>599,728</u>	<u>588,395</u>
Placements monétaires	AC 1	295,633	207,234
Disponibilités		304,095	381,161
Créances d'exploitations	AC 2	<u>0</u>	<u>0</u>
Créances d'exploitations		0	0
TOTAL ACTIF		<u>2,064,847</u>	<u>2,262,017</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	4,619	5,134
Créditeurs divers	PA 2	17,462	19,350
TOTAL PASSIF		<u>22,080</u>	<u>24,484</u>
Capital	CP 1	<u>2,018,376</u>	<u>2,204,790</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,006,300</u>	<u>2,158,400</u>
Capital en début de période		2,158,400	2,834,700
Emission en nominal		0	93,700
Rachat en nominal		-152,100	-770,000
Sommes non distribuables		<u>12,076</u>	<u>46,390</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		46,390	-20,110
Sommes non distribuables exercice en cours		-34,314	66,500
Sommes distribuables		<u>24,390</u>	<u>32,744</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	14
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24,369	32,730
ACTIF NET		<u>2,042,766</u>	<u>2,237,534</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,064,847</u>	<u>2,262,017</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Etat de résultat arrêté au 31/12/2011

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/11 au 31/12/11	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/10/10 au 31/12/10	Période du 01/01/10 au 31/12/10
a- Dividendes	PR 1	0	20,467	0	22,224
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	8,701	37,840	10,514	41,907
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	2,697	9,864	1,749	15,936
Total des revenus de placements		11,399	68,171	12,263	80,067
Charges de gestion des placements	CH 1	<4,619>	<18,677>	<5,134>	<21,494>
Revenus Nets des placements		6,780	49,494	7,129	58,574
Autres charges	CH 2	<5,905>	<23,881>	<6,020>	<24,475>
RESULTAT D'EXPLOITATION		875	25,613	1,109	34,099
Régularisation du résultat d'exploitation		0	<1,244>	<98>	<1,369>
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		875	24,369	1,010	32,730
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	1,244	98	1,369
Variation des +/- values potentielles sur titres		7,643	<65,187>	<75,169>	35,356
+/- values réalisées sur cession des titres		12,540	27,626	9,836	30,773
Frais de négociation		<135>	<826>	<104>	<200>
Résultat non distribuable		20,048	<38,387>	<65,437>	65,929
RESULTAT NET DE LA PERIODE		20,923	<12,774>	<64,328>	100,028

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Etat de variation de l'actif net

Arrêté le 31/12/2011

(En Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/11 au 31/12/11	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/10/10 au 31/12/10	Période du 01/01/10 au 31/12/10
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	20,923	<12,774>	<64,328>	100,028
Résultat d'exploitation	875	25,613	1,109	34,099
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	7,643	<65,187>	<75,169>	35,356
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	12,540	27,626	9,836	30,773
Frais de négociation de titres	-135	<826>	<104>	<200>
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	<32,555>	0	<35,973>
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	<149,439>	<6,764>	<689,036>
a- Souscriptions				
- Capital	0	0	0	93,700
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0	1,529
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0	1,578
b- Rachat				
- Capital	0	<152,100>	<6,500>	<770,000>
- Régularisation des sommes non distribuables	0	4,073	<166>	<958>
- Régularisation des sommes distribuables	0	<1,412>	<99>	<14,884>
VARIATION DE L'ACTIF NET	20,923	<194,767>	<71,092>	<624,981>
ACTIF NET				
En début de période	2,021,843	2,237,534	2,308,626	2,862,515
En fin de période	2,042,766	2,042,766	2,237,534	2,237,534
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	20,063	21,584	21,649	28,347
En fin de période	20,063	20,063	21,584	21,584
VALEUR LIQUIDATIVE	101.817	101.817	103.666	103.666
TAUX DE RENDEMENT	4.11%	-0.32%	-11.06%	4.33%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêtés au 31/12/2011**

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
		<u>362,953.186</u>	<u>590,964.181</u>	<u>28.93%</u>
ADWYA	7,500	17,386.369	52,815.000	2.59%
ATB	5,800	25,330.257	34,278.000	1.68%
ATL	10,058	21,983.477	55,178.188	2.70%
ATTIJARI BANK	1,100	20,207.940	20,572.200	1.01%
BIAT	1,000	43,984.133	74,444.000	3.64%
BT	6,750	51,295.000	72,272.250	3.54%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	29,829.000	1.46%
ENNAKL	825	8,827.500	7,910.100	0.39%
MAG GEN	418	17,551.600	56,622.698	2.77%
MONOPRIX	1,201	12,769.200	34,007.516	1.66%
POULINA GP HOLD	2,100	11,567.945	17,163.300	0.84%
SFBT	2,000	24,482.019	26,022.000	1.27%
TAIR	20,000	36,250.000	33,760.000	1.65%
TLS	1,600	23,592.259	46,136.000	2.26%
TPR	3,539	12,019.586	21,060.589	1.03%
UIB	470	6,701.201	8,893.340	0.44%
<u>Titres OPCVM</u>				
ALYSSA	950	96,484.264	96,911.400	4.74%
<u>Obligations Privées</u>				
ATBSUB09 LIGA1	1,000	100,000.000	102,303.619	5.01%
ATL2009/3	1,000	60,000.000	60,013.442	2.94%
BHSUB07	200	12,105.978	12,141.147	0.59%
BNASUB09	2,000	173,320.000	178,823.052	8.75%
BTK09 CAT(A)	1,000	85,714.000	88,403.556	4.33%
SIHM 2008	1,000	80,000.000	81,242.230	3.98%
<u>Obligations BTA</u>				
BTA102013	250	251,575.000	254,315.822	12.45%
TOTAL		<u>1,222,152.428</u>	<u>1,465,118.449</u>	<u>71.72%</u>

AC 1 : Note sur les placement monétaires
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>				
BTCT 280212 52S	200	191,173.722	197,088.176	9.65%
BTCT 280212 52S	100	95,655.487	98,545.110	4.82%
Total placements monétaires		286,829.209	295,633.286	14.47%

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011	Période du 01/10/2010 au 31/12/2010
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	0.000	0.000
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	0.000	0.000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	8,701.226	10,514.208
Revenus des obligations Etat	3,075.068	3,075.020
Revenus des obligations privées	5,626.158	7,439.188
TOTAL	8,701.226	10,514.208

PR 2 : Note sur les revenus des placements
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011	Période du 01/10/2010 au 31/12/2010
Intérêts des bons de trésor	2,697.459	1,748.579
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	0.000
Intérêts sur les avoirs bancaires	0.000	0.000
Total placements monétaires	2,697.459	1,748.579

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2010</u>	<u>2,204,789.908</u>	<u>2,204,789.908</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-152,100.000</u>	<u>-152,100.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-34,313.646</u>	<u>-9,923.557</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-38,386.808	-38,386.808
- Régularisation sommes non distribuables	4,073.162	4,073.162
- Sommes distribuables de la période		24,390.089
<u>Montant fin de période au 31/12/2011</u>	<u>2,018,376.262</u>	<u>2,042,766.351</u>

CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
* Montant	2,158,400.000
* Nombre de titres en circulation	21,584
* Nombre d'actionnaires	19
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	0.000
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	152,100.000
* Nombre de titres rachetés	1,521
<u>Capital au 31/12/2011</u>	
* Volume	2,006,300.000
* Nombre de titres en circulation	20,063
* Nombre d'actionnaires	16

Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	Libelle	31/12/2011
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0.000</u>
	Dividendes à recevoir	0.000
	Intérêts à recevoir	1,875.288
	Obligations amorties BATAM	80,000.000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
<u>AC 3</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
	RàS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4,618.721</u>
	Frais du Gestionnaire	692.811
	Frais du Dépositaire	513.193
	Frais de Distributeur	3,412.717
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17,461.741</u>
	Etat retenue à la source	84.000
	Redevance CMF	173.112
	Charges à payer ex. ant.	1,334.966
	Budget des charges à payer ex. en cours	15,869.663
	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>15,869.663</u>
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0.000
	Charges payées sur exercice en cours	15,869.663
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2012</u>	<u>21,381.483</u>
	Jetons de présence	11,250.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.200
	Frais Assemblée	2,395.167
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	282.476
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	80.240

Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	Libelle	31/12/2011
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>18,677.281</u>
	Rémunération du Gestionnaire	2,801.603
	Rémunération du Dépositaire	2,075.264
	Rémunération du Distributeur	13,800.414
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>23,880.849</u>
	Redevance CMF	2,075.264
	Services bancaires et assimilés	421.701
	Impôts, taxes et versements assimilés	1.201
	Dotations aux Charges Budgétisées	1.200
	Abonnement pour Charges Budgétisées	21,381.483
<u>PR 3</u>	<u>Autres Produits</u>	<u>0.000</u>